

# Liste de contrôle

## Travaux de déconstruction et de démolition



**Avez-vous pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé de votre personnel lors des travaux de déconstruction et de démolition?**

Les travaux de déconstruction et de démolition impliquent une exposition à de nombreux risques d'accidents et d'atteintes à la santé. Les piétons et les riverains peuvent aussi être concernés.

Les principaux dangers sont:

- les chutes dans le vide
- être enseveli ou écrasé
- les substances nocives sous forme de poussières (quartz, amiante, fibres minérales, etc.) ou de fumées liées à des travaux de soudage ou d'oxycoupage (par ex. plomb)

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

**Si vous avez répondu  «non» ou  «en partie» à une question, des mesures s'imposent.**

Veillez les noter à la dernière page.

## Organisation

<p><b>1</b> Les travaux de déconstruction et de démolition sont-ils planifiés au moyen d'un <b>concept de déconstruction</b> de sorte à réduire au maximum les risques d'accidents et les atteintes à la santé?</p> <p>Tenir compte en particulier des substances nocives (ordonnance sur les travaux de construction OTConst, art. 3 et art. 60 à 60c).</p> <p>Concept de déconstruction: <a href="http://www.suva.ch/deconstruction">www.suva.ch/deconstruction</a>.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>2</b> Le concept de déconstruction tient-il compte aussi des <b>modifications statiques</b> du bâtiment pouvant apparaître au cours des travaux de déconstruction?</p> <p>Ex.: murs coupe-feu de bâtiments contigus, parties de bâtiment saillantes, faux plafonds, isolations, sols et parois.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p><b>3</b> Avez-vous désigné un <b>spécialiste</b> chargé de la sécurité au travail et de la protection de la santé ainsi que de la surveillance sur place en permanence lors des travaux de déconstruction et de démolition?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p><b>4</b> A-t-on vérifié la présence de <b>substances nocives</b> dans des parties, des installations ou des matériaux des bâtiments à démolir ou à déconstruire?</p> <p>Ex.: amiante, quartz, fibres minérales artificielles, hydrocarbures halogénés tels que PCB, métaux lourds, etc.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>5</b> A-t-on, en présence de telles substances, <b>défini la nature exacte des dangers</b> (analyse du matériau, évaluation par des spécialistes) et pris les <b>mesures nécessaires</b> (par ex. en faisant appel à une entreprise d'assainissement)?</p> <p>Infos complémentaires: «Identifier et manipuler correctement les produits contenant de l'amiante» (réf. Suva 84024.f).</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>6</b> Les <b>matériaux amiantés</b> sont-ils retirés, assainis et éliminés dans les règles de l'art avant le début des travaux de déconstruction et de démolition?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>7</b> Les <b>questions de sécurité publique</b> sont-elles discutées avec les organes compétents et les obligations qui en découlent sont-elles intégrées au concept de déconstruction?</p> <p>Aucun piéton ou aucune installation de transports publics, par exemple, ne doivent être mis en danger.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>8</b> Est-il garanti et documenté que toutes les <b>conduites</b> (d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, etc.) ont été mises hors service par les entreprises compétentes? (Fig. 1)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p><b>9</b> Les <b>citernes présentes</b> ont-elles été vidées et nettoyées de façon professionnelle et ces travaux sont-ils consignés?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>10</b> Existe-t-il un <b>concept de premiers secours</b>?</p> <p>A ce propos, voir également la liste de contrôle «Plan d'urgence pour les postes de travail mobiles» (réf. Suva 67061.f).</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



Fig. 1: on ne doit commencer des travaux de déconstruction que lorsqu'on est sûr que toutes les conduites ont été mises hors service.



Fig. 2: en cas de travaux de démolition mécanisée, personne ne doit se trouver à proximité.



Fig. 3: l'accès à la zone dangereuse est barré et sécurisé par un poste d'alarme.

## Exécution des travaux

<p><b>11</b> Est-il garanti que <b>seules les personnes autorisées</b> se trouvent dans la zone de démolition? (Fig. 2 et 3)</p> <p>Ex. de mesures: barrage de la zone, postes d'alarme et contrôle de l'accès à la zone avant toute démolition mécanisée.</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>12</b> Les travaux sont-ils arrêtés et le maître d'ouvrage est-il averti en cas de <b>présence d'amiante avérée</b>?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<p><b>13</b> Les <b>travaux d'enlèvement de la couverture du toit</b> (tuiles, étanchéité, etc.) sont-ils effectués avec les dispositifs antichutes collectifs nécessaires tels que paroi de retenue, paroi de protection de couvreur, protection latérale pour les toits plats, etc.?</p> <p>Ordonnance sur les travaux de construction (chap. 3).</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>14</b> Les dispositifs de protection collective (échafaudages de façade, échafaudages roulants, plateformes de travail, etc.) sont-ils à disposition lors de l'<b>enlèvement des revêtements de façade</b>?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>15</b> Lors des travaux de déconstruction, tient-on compte de la baisse éventuelle de la <b>résistance des sols</b> ou des toits et autres (faux plancher, éléments non résistants à la rupture, etc.)? (Fig. 4)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>16</b> Veille-t-on à ce que le <b>personnel travaillant dans des zones donnant sur le vide</b> soit protégé de façon appropriée contre les chutes de hauteur?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>17</b> Veille-t-on à ce qu'<b>aucun poste de travail</b> ne soit <b>superposé à un autre</b>?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>18</b> En cas de chute de parties d'ouvrage, l'organisation du travail garantit-elle la <b>sécurité des personnes et des biens</b> ainsi que l'<b>absence de vibrations inadmissibles</b>?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>19</b> Des mesures sont-elles prévues pour réduire le <b>dégagement éventuel de poussières</b>? (Fig. 5)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Fig. 4: attention au risque de rupture des couvertures, grilles, faux planchers, etc.!



Fig. 5: réduction du dégagement de poussière au moyen de mesures appropriées, par ex. par projection d'eau sur l'engin de chantier ou par humidification avec de l'eau.

## Formation, instruction, information

<p><b>20</b> Les personnes chargées de la déconstruction sont-elles formées aux <b>risques spécifiques</b> et aux <b>mesures de protection requises</b>? (Fig. 6)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>21</b> Le personnel a-t-il été informé qu'il ne doit pas se trouver dans la <b>zone dangereuse des engins de chantier et des machines</b>?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p><b>22</b> Le personnel a-t-il été formé à l'utilisation correcte des <b>équipements de protection individuelle</b>?</p> <p>Il faut contrôler l'utilisation des équipements de protection individuelle. A ce propos, voir également la liste de contrôle «Equipements de protection individuelle» (réf. Suva 67091.f).</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Fig. 6: le personnel doit avertir le responsable sur place de toute apparition inattendue de substances pouvant poser problème.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par:

Date:

Signature:

**Plan de mesures: travaux de déconstruction et de démolition**

Chantier contrôlé:

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

Si vous voulez nous contacter, pour des renseignements: tél. 021 310 80 40 ou fax 021 310 80 49  
pour commander: [www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f), fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51

Suva, sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition: novembre 2010

Référence: 67151.f